

AUDIT SECURITE ATELIER			
DATE:	AUDITEUR:		
ATELIER : Chaudronnerie	PROFESSEUR :		

AUDIT	O	X	N/A	ELEMENT	DESCRIPTION
POINT CLE					
1					Les fiches de sécurité sont présentes sur les machines 
2					Il y a des pictogrammes visibles concernant les sorties de secours et éventuels accès interdits.
3					Les équipements de protection individuels nécessaires (chaussures de sécurité, gants, lunettes...) sont utilisés. 
4					Les appareils de levage ont un certificat de mise en service, le contrôle annuel est affiché.
5					Les déchets sont triés par catégories et évacués de manière adéquate.
6					Il y a un espace de rangement pour les produits corrosifs, inflammables muni des pictogrammes nécessaires. Les produits sont clairement identifiés et placés au dessus d'un bac de rétention
7					Il y a un système d'aspiration central ou un appareil d'aspiration mobile dans les zones de soudage, découpage. En fonctionnement si opération en cours. 
8					Il y a suffisamment de moyen de lutte contre l'incendie, ils sont bien signalés et les extincteurs sont contrôlés annuellement à échéances fixes.
9					Les bouchons d'oreilles sont portés dans l'environnement bruyant. 
10					Il n'y a pas de chute de tôles en dehors des espaces prévus.
11					L'éclairage de l'atelier est à 100% pendant le travail.
12					Chaque machine est identifiée au sol.
13					L'outillage à un espace de rangement prévu et aucun ne traîne.
14					Les boutons d'arrêt d'urgence et carter de protection sont présents 
15					Le sol est dégagé, propre et non glissant (Poussières, éléments au sol...) 

Les items avec  sont soumis à une contre-mesure immédiate ou immobilisation dans l'attente de remise en conformité

LEGENDE	VALIDATION	VALIDATION
O	Au standard	signature Auditeur:      signature Professeur:
X	Pas au standard	
N/A	pas applicable	